

François REGNIER
Avocat
5 rue de l'Isle
80100 ABBEVILLE



ATTESTATION

Conforme aux articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal, écrite, datée et signée et entièrement de la main de l'auteur.

Je soussigne(e) (nom et prénoms) :

Né(e) le :

Nationalité :

Profession :

Demeurant :

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

OUI

NON

Si oui, précisez lequel : _____

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts »

(Cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

T.S.V.P

TRES IMPORTANT : Joindre photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité, carte d'électeur, permis de conduire, fiche d'état civil, etc...

FAIT A :

LE :

SIGNATURE :